



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 38

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 29 juin 2022

---

## OBJET :

DE-22-06-1-34) CESSION DU LOT 18 DE L'IMMEUBLE EN COPROPRIETE  
59-59 BIS RUE DE LA JARRY AU BENEFICE DU SYNDICAT DE  
COPROPRIETE

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 juin 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme FOURNIER, BEUZELIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la construction de l'immeuble 59-59 bis rue de la Jarry par la commune au cours de l'année 1972 ;

Vu le règlement de copropriété de l'immeuble 59-59 bis rue de la Jarry en date du 17 septembre 1982, modifié le 28 juin 1983 puis le 5 février 1985 ;

Vu le lot numéro 18 « chaufferie » et l'obligation pour la commune d'assurer le chauffage normal de l'immeuble d'habitation et le groupe scolaire de l'Est ainsi que la production d'eau chaude ;

Vu les travaux effectués par la commune, et la séparation des réseaux de chauffage et d'eau chaude entre l'immeuble d'habitation et le groupe scolaire de l'Est ;

Vu la consultation des services de France domaine ;

Considérant que la conservation du lot numéro 18 ne se justifie plus ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de l'immeuble 59-59 bis rue de la Jarry en date du 15 décembre 2021, acceptant à leur profit la cession du lot numéro 18 au prix d'un euro ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Domaine du 24 juin 2022,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la cession au prix d'un euro du lot numéro 18 de l'immeuble sis 59-59 bis rue de la Jarry au syndicat de copropriété ;

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire ;

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*